



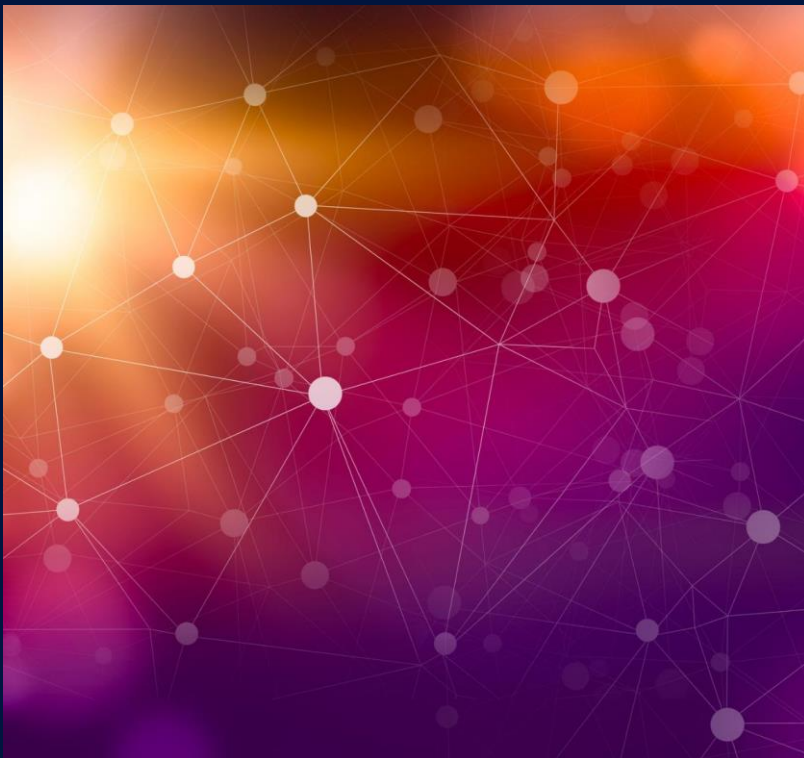
CN2PM

Conseil National Professionnel  
de Physique Médicale

---

# **OBSERVATOIRE DES REMUNERATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES PHYSICIENS MÉDICAUX EN FRANCE**

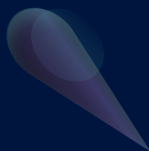
Année 2022



Juin 2023

# Sommaire

A. Introduction	p.3
B. Participants	p.4
C. Activités	p.5
D. Rémunération	p.6
E. Temps de travail	p.14
F. Congés	p.16
G. Formation continue	p.17
H. Conclusion	p.18





## A. Introduction

Il s'agit de la 14ème enquête annuelle. La 1ère effectuée par le CN2PM.

Cette enquête a été adressée aux membres actifs de la SFPM, de l'APMESSP et sur la liste physique-medicale@liste.physmed.fr.

La dernière enquête avait été menée en 2015. Avec 293 réponses, la participation a été forte pour la reprise de cet observatoire.

Les enquêtes de cet observatoire tendent :

- à constater de manière objective les conditions de rémunération dans notre métier selon 2 composantes : les rémunérations et les congés,
- à faire le lien avec la force de travail proposée en contrepartie des rémunérations,
- à constater l'accès à la formation continue.

**Bonne lecture et merci à tous !**

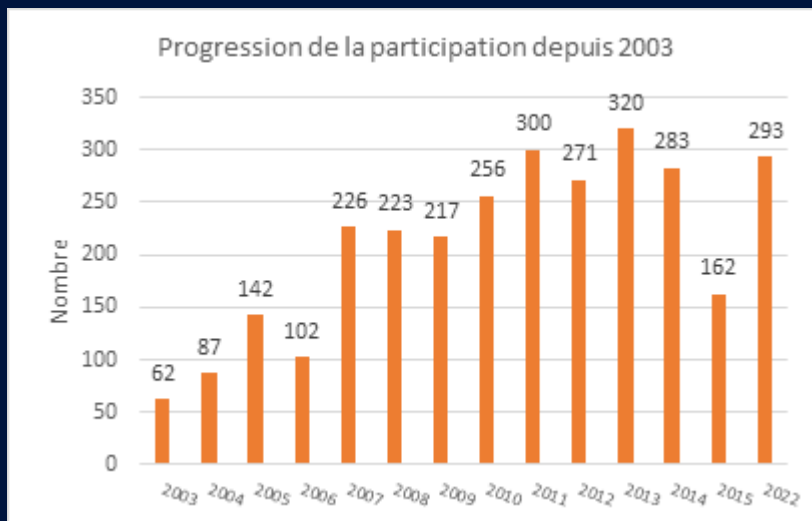


Figure 1 : Nombre de réponses à l'enquête de rémunération par année.



## B. Participants

- La plupart des participants sont en CDI. On note huit CDD et une titularisation (comptée comme un CDI). Dix personnes déclarent une période sans rémunération sur l'année 2022, 16 ont de multiples employeurs et 18 ont changé d'emploi en 2022.
- L'ancienneté moyenne des participants est de 12 ans. ( $\sigma = 8,4$  ans)
- 49,9% des participants ont entre 31 et 40 ans
- Toutes les régions ont participé.



Figure 2 : Répartition des réponses par régions

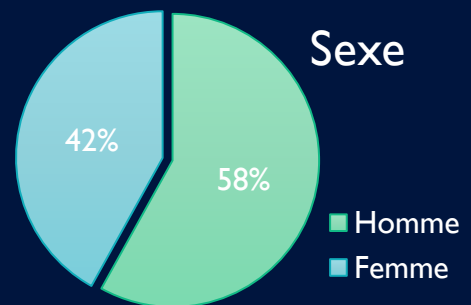


Figure 3 : Répartition des réponses par sexe

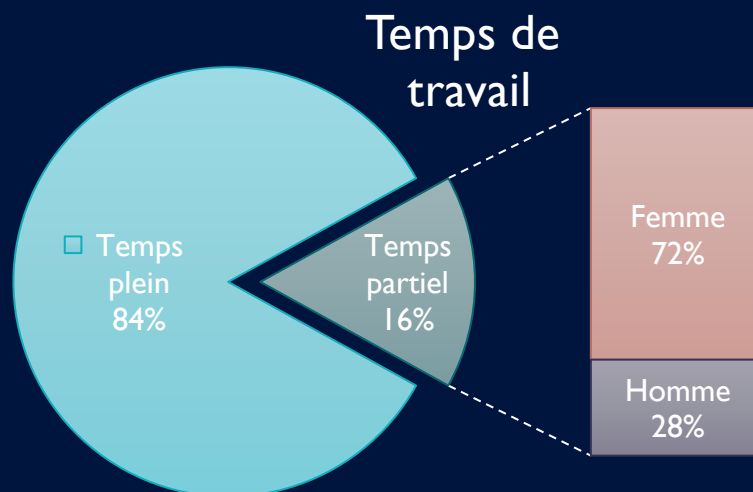


Figure 4 : Répartition des réponses par temps de travail



## C. Activités

- Les physiciens qui ont répondu à cette enquête se répartissent équitablement entre le secteur d'activité privé et le secteur public. Ils exercent majoritairement en radiothérapie.
- Notons que moins de 20% des Physiciens qui ont répondu au sondage travaillent exclusivement en imagerie.
- La nomination en tant que CRP est faible comme le temps de travail alloué dont la moyenne est autour de 10%.

### Activité principale

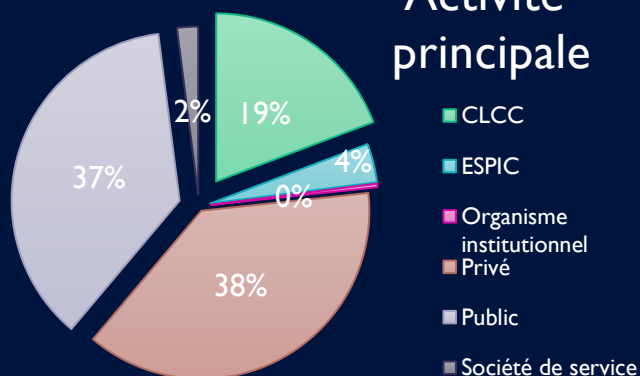


Figure 5 : Répartition des réponses type d'établissement

Domaine d'activité	Participants
Exclusivement RTH	180
Exclusivement MN et/ou RX	50
RTH + MN et/ou RX	63
Exclusivement MN	14
Exclusivement RX	36

RTH = radiothérapie; MN = Médecine nucléaire; Rx = Radiologie

Activités annexes	Dans le contrat	Hors contrat
Encadrement	102	
Enseignement	60	81
Recherche	39	24
Prestation/ Industrie		21

Tableau 1 : Répartition des réponses par domaine d'activités principales et annexes

### CRP nommé

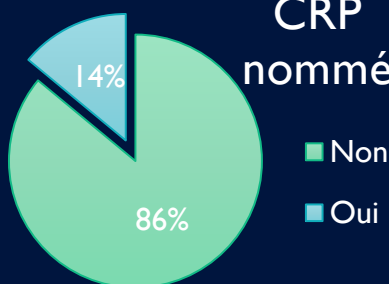


Figure 6 : Taux de nomination de Conseillers en RadioProtection (CRP)

### Temps CRP (%)

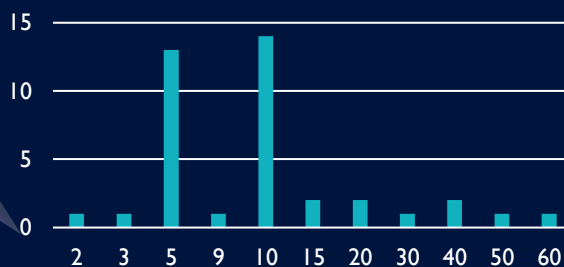


Figure 7 : Temps de la mission de Conseillers en RadioProtection (CRP)



## D. Rémunérations

### Avertissement :

Le terme générique de « rémunération » est employé pour intégrer toutes les situations. Il est rarement possible de séparer le « salaire principal » des activités annexes. Pour les temps partiels, le salaire a été rapporté à un temps plein

Les rémunérations annuelles vont représenter les salaires au forfait modulés d'éventuelles primes, ou les salaires augmentés d'éventuelles heures supplémentaires, des indemnités de RTT, des intéressements, etc.

### Réserves :

- Il faut analyser les résultats avec prudence dès que l'on considère des sous-groupes.
- Parfois les salaires sont dus à plusieurs activités.

Les rémunérations sont présentées de manière globale, en tenant compte des réserves citées précédemment :

- par secteur d'emploi
- puis pour trois tranches d'ancienneté par secteur d'emploi.

### a. Cumuls annuels en Brut et Net i. De manière globales

2022 - Global	CLCC- ESPIC	Privé	Public
<b>Nombre de réponses</b>	65	117	71
	<b>Brut annuel global avec prime</b>		
<b>Moyenne (€)</b>	69 183,23	88 232,82	64 731,04
<b>Ecart-Type (€)</b>	15 355,86	25 626,42	16 045,94
	<b>Net annuel global avec prime</b>		
<b>Moyenne (€)</b>	55 213,66	70 141,39	54 102,37
<b>Ecart-Type (€)</b>	13 095,46	20 893,10	13 799,92

Tableau 2 : Rémunérations annuels en fonction des types d'établissement



## Rémunérations Brutes 2022

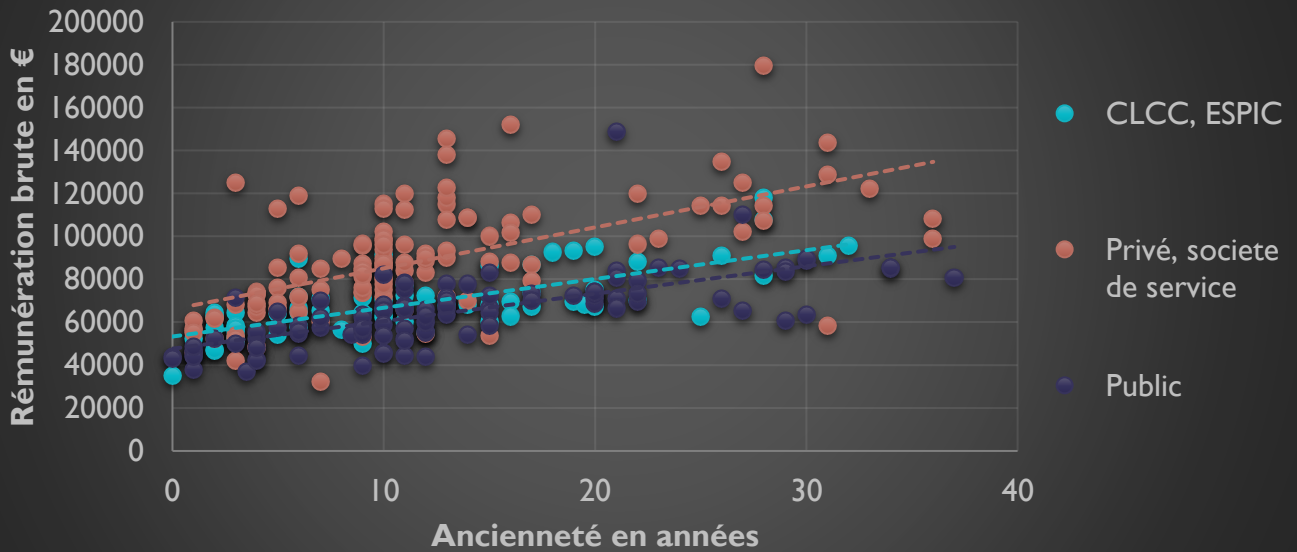


Figure 8 : Rémunération brute en 2022 toute ancienneté confondue

Centre	Equation de la courbe
CLCC, ESPIC	$RemBrute = 1341 \times Ancienneté + 53\,329 \text{ €}$
Privé, Société de service	$RemBrute = 1910,1 \times Ancienneté + 65\,949 \text{ €}$
Public	$RemBrute = 1281,1 \times Ancienneté + 47\,641 \text{ €}$

Tableau 3 : Equations de courbe de tendance des rémunérations par type d'établissement



## ii. 0-10 ans d'ancienneté

2022 – 0-10 ans	CLCC- ESPIC	Privé	Public
Nb de réponses	34	66	42
	Brut annuel global avec prime		
Moyenne (€)	61264,74	76514,18	54022,04
Ecart-Type (€)	10896,41	19170,97	10113,52
	Net annuel global avec prime		
Moyenne (€)	49212,74	59950,08	44638,15
Ecart-Type (€)	8678,64	14871,44	8704,40

Tableau 4 : Rémunérations annuels en fonction des types d'établissement pour 0 à 10 ans d'ancienneté

## Rémunérations Brutes 2022

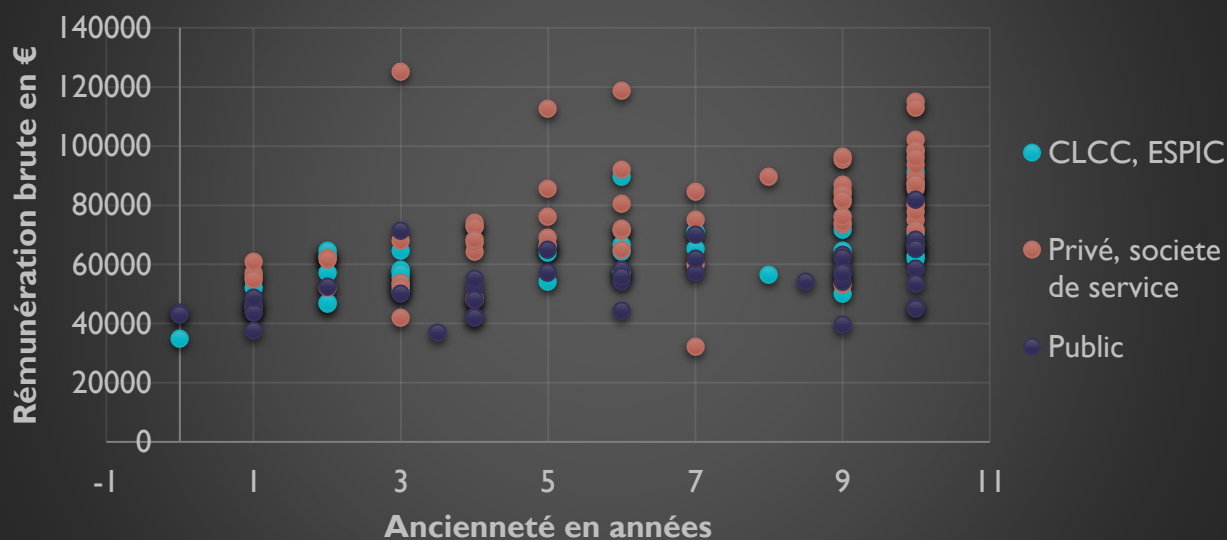


Figure 9 : Rémunération brute en 2022 pour des anciennetés inférieures ou égales à 10 ans





### iii. 11-20 ans d'ancienneté

2022 – 11-20 ans	CLCC- ESPIC	Privé	Public
Nb de réponses	22	34	40
	<b>Brut annuel global avec prime</b>		
Moyenne (€)	73124,11	97279,99	66050,01
Ecart-Type (€)	11159,59	23051,03	9201,78
	<b>Net annuel global avec prime</b>		
Moyenne (€)	57302,39	78391,35	55062,50
Ecart-Type (€)	11207,86	18707,64	7736,78

Tableau 5 : Rémunérations annuels en fonction des types d'établissement pour 11 à 20 ans d'ancienneté

## Rémunérations Brutes 2022

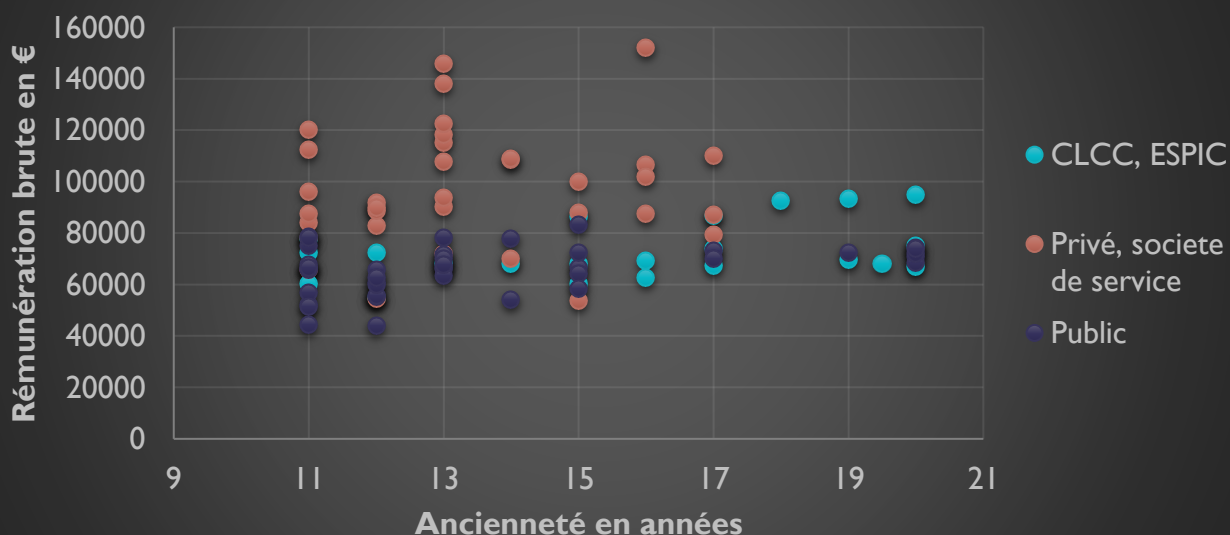


Figure 10 : Rémunération brute en 2022 pour des anciennetés comprises entre 11 et 20 ans



#### iv. 21-40 ans d'ancienneté

2022 – 21-40 ans	CLCC- ESPIC	Privé	Public
Nb de réponses	9	17	24
	<b>Brut annuel global avec prime</b>		
Moyenne (€)	89464,28	115634,35	82458,34
Ecart-Type (€)	17257,24	25179,54	18100,19
	<b>Net annuel global avec prime</b>		
Moyenne (€)	72778,03	93207,71	69064,52
Ecart-Type (€)	14811,51	20152,48	15299,08

Tableau 6 : Rémunérations annuels en fonction des types d'établissement pour 21 à 40 ans d'ancienneté

### Rémunérations Brutes 2022

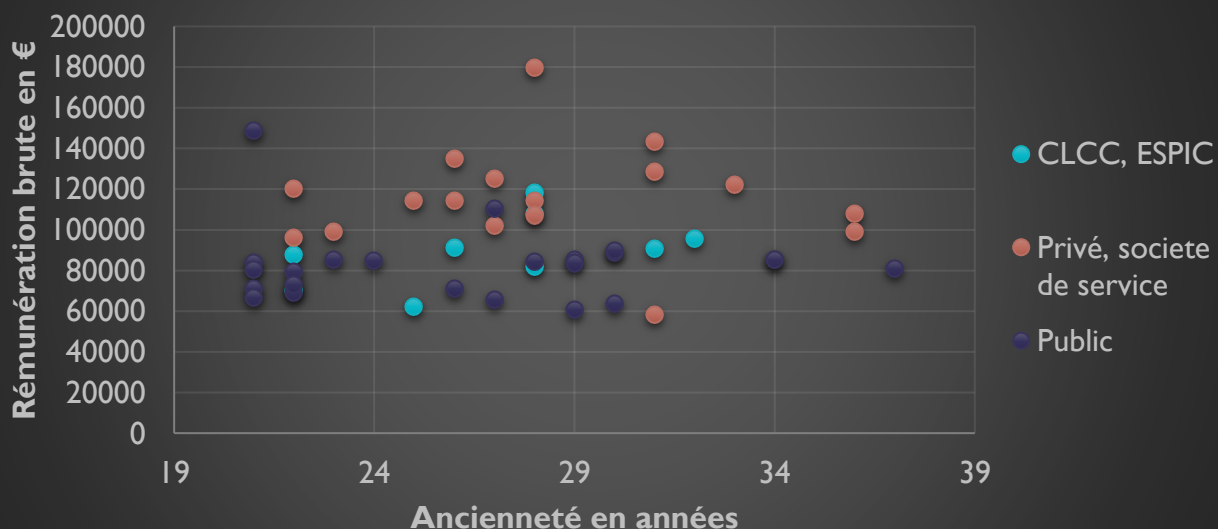


Figure 11 : Rémunération brute en 2022 pour des anciennetés comprises entre 21 et 40 ans



## b. Mois payés

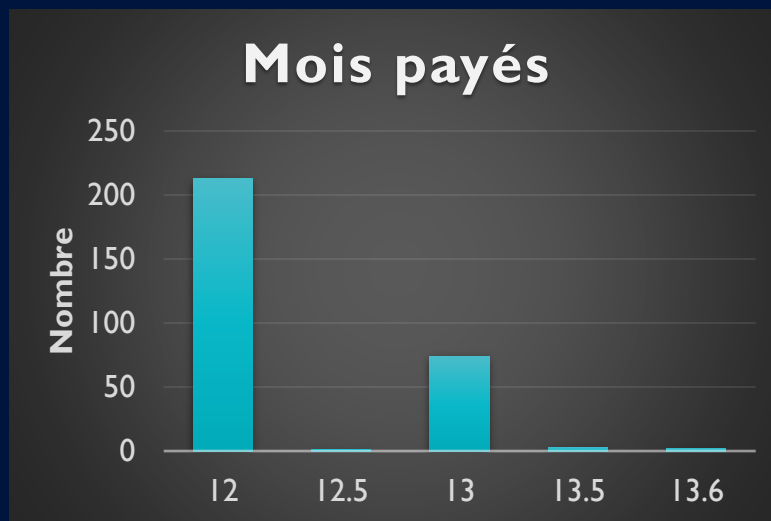


Figure 12 : Nombre de mois payés

## c. Valorisation de la thèse

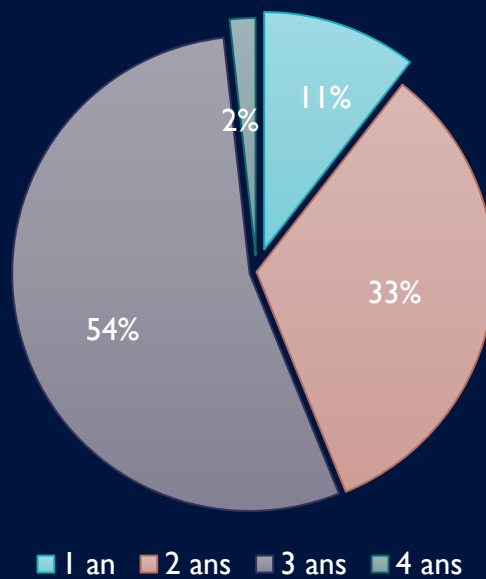


Figure 13 : Valorisation de la thèse en années



## d. Primes

### i. Prime dans le Public

- Il s'agit de suivre l'application de la circulaire 2BPSS-DHOS-PI-P2-2007-183 du 3 mai 2007.
- La circulaire fixe un plafond de 45% non lié à l'ancienneté.
- Les 102 primes renseignées ont un taux compris entre 20 et 45% ; 1 prime a un taux strictement inférieur à 25%.
- Le taux de prime est en moyenne de 40,91% ( $\sigma = 5,62\%$ ).

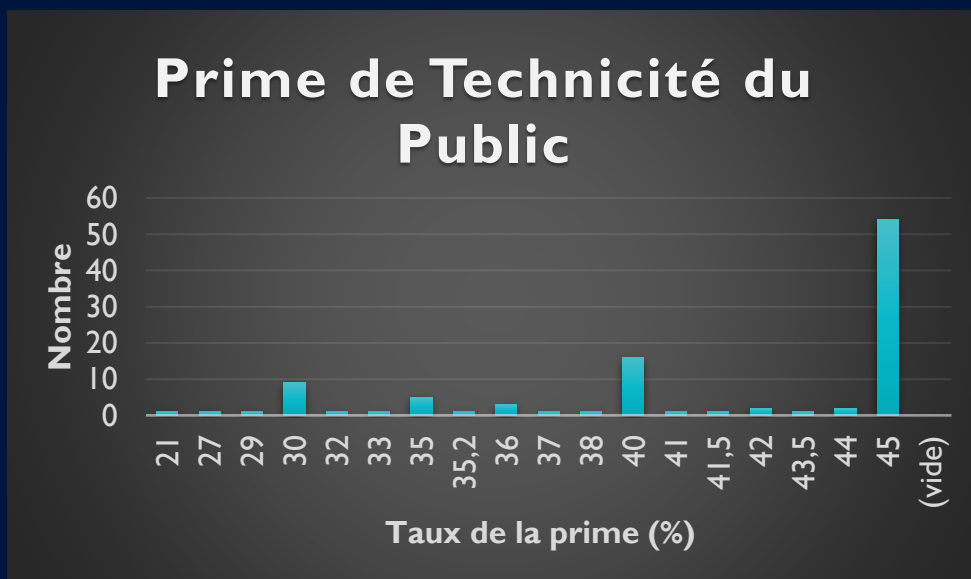


Figure 14 : Taux de la prime de technicité dans les établissements publics



## ii. Prime Ségur

- Des accords importants ont été signés le 13 juillet 2020 entre le gouvernement français et la plupart des organisations syndicales concernées : ce sont les accords du Ségur de la santé.
- Il s'agit de l'exploitation de 150 réponses. La moyenne de la prime Ségur s'élève à 1745,72€ avec un écart-type de 1219,64€.

Prime Ségur Brute (€)	CLCC/ ESPIC	Privé	Public
<b>Nombre</b>	63	25	69
<b>Moyenne</b>	2131,69	1562,99	1564,88
<b>Ecart-type</b>	1184,97	932,28	1268,10

Tableau 7 : Prime Ségur en fonction du type d'établissement

## iii. Autres primes

- Certains participants déclarent des primes liées à l'intéressement, la prime d'encadrement ou la prime Outre-Mer. D'autres déclarent une prime liée à leur performance individuelle avec la réussite d'objectifs.

## e. Progression

- 87 participants déclarent ne pas avoir eu de progression de leur rémunération
- 8 ont eu une progression négative, souvent liée à un changement d'employeur.
- Les progressions sont globalement comprises entre 0 et 5%. Elles sont liées à une compensation de l'inflation, une évolution normale basée sur les grilles de salaires ou une hausse de la valeur du point indice.
- Enfin, certains ont également négocié cette progression.



## E. Temps de travail

### a. Heures travaillées :

- Il n'est pas toujours explicitement décrit dans les contrats le nombre d'heures hebdomadaires, à l'exception des temps partiels. Certains sont au forfait jour et sont limités à 48h par semaine en effectuant 6 à 10h par jour.
- Quand le contrat le mentionne il s'agit de 35h (pour 94 réponses) ou 39h (pour 76 réponses) avec une moyenne de 36h/ semaine (écart-type : 6,8h) pour 249 réponses.
- Le nombre d'heures réellement effectuées par les participants est plus élevé et relève de l'appréciation de chacun. Il est en moyenne de 40,98 heures/semaine (écart-type : 5,82h) pour 285 réponses.

### b. Travail des jours exceptionnels

Jours exceptionnels	Nombre de réponses
Certains jours fériés	52
le samedi	110
la nuit	13
le dimanche	10
Aucune de ces réponses	155

Tableau 8 : Type et nombre de jours exceptionnels travaillés



## c. Semaine à 4 jours

- 62 médecins exercent leur activité sur une semaine de 4 jours. Ce sont pour la grande majorité des médecins du secteur privé.

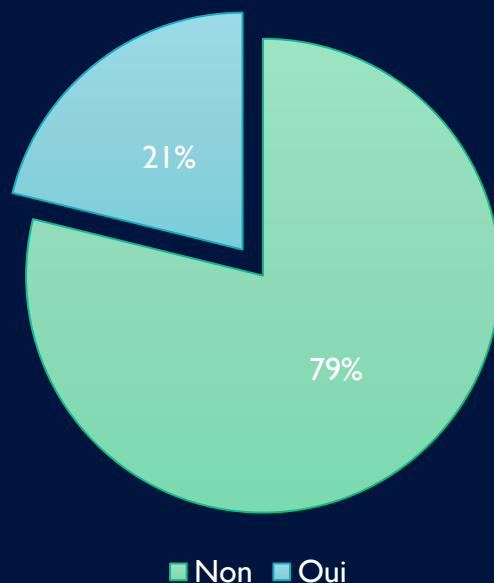


Figure 15 : Répartition de l'exercice de l'activité sur une semaine de 4 jours

Semaine de 4 jours – Nombre de réponses					
	Total	CLCC- ESPIC	Privé	Public	Société de service
<b>Oui</b>	<b>62</b>	<b>3</b>	<b>48</b>	<b>10</b>	<b>1</b>
<b>Non</b>	<b>231</b>				

Tableau 9 : Nombre de personnes travaillant en semaine de 4 jours par type d'établissement



## F. Congés

- Il n'est pas toujours simple de regarder le nombre de jours de congés car certains participants sont au forfait jour ou ont déclaré certaines heures supplémentaires en congés. Les réponses les plus explicites donnent les résultats suivants :

	CA	RTT
<b>Réponses</b>	271	260
<b>Moyenne</b>	26,48	15,48
<b>Ecart-type</b>	2,84	8,93
<b>Médiane</b>	25	17

Tableau 10 : Nombre de congés annuels (CA) et jour de récupération (RTT) par personne





## G. Formation continue

- 70% des participants sont partis en formation au cours de l'année 2022 sur une moyenne de 5 jours de formation. La majorité des participants trouvent que leur formation est en adéquation avec leurs missions.

### Formation en adéquation avec les missions

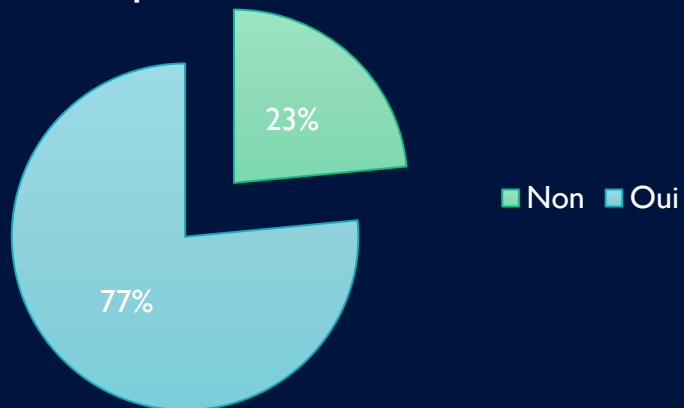


Figure 16 : Accès à la formation continue

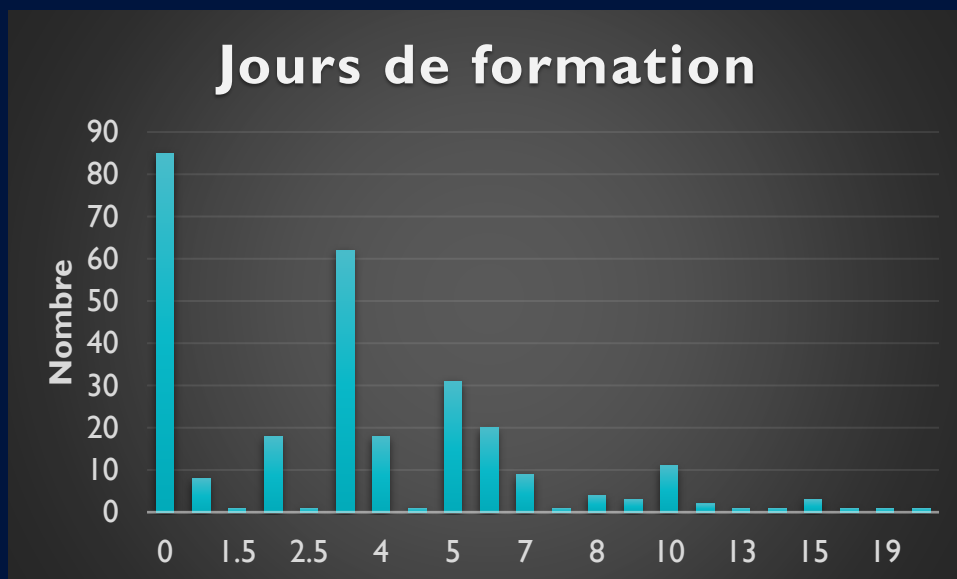


Figure 17 : Répartition du nombre de jours de formation

## H. Conclusion

Cette enquête indépendante de la SFPM et de l'APMESSP est la première organisée par le CN2PM. Ce travail a eu pour but de présenter un état des lieux de la physique médicale au niveau individuel, le plus objectif possible.

Le nombre de participants est élevé mais le taux de participation des médecins en poste reste faible (30%).

Nous vous invitons à participer encore plus nombreux à la prochaine enquête prévue début 2025 sur les rémunérations et conditions de travail de 2024 représentante de l'évolution de la physique médicale en France.



## Remerciements

Groupe de travail de l'enquête individuelle :  
Mathilde Diot-Vaschy, Valérie Jarrige, Julien Le Bourhis, Laure Parent, Katia Serre

Le CN2PM remercie chaleureusement le groupe de travail d'état des lieux en physique médicale, en particulier Mathilde Diot-Vaschy pour le pilotage de cette enquête.

Merci également à tous les participants qui nous permettent d'avoir suffisamment de statistique pour exploiter ces résultats.

Prochaine enquête prévue début 2025 sur les rémunérations et conditions de travail de 2024

Conseil National Professionnel de Physique Médicale

47 Rue de la Colonie / 75013 Paris, France

✉ [contact@cn2pm.fr](mailto:contact@cn2pm.fr) / 🌐 [www.cn2pm.fr](http://www.cn2pm.fr)

RNA W751256303 / SIRET 88787552400019